

Convocation du 31 mars 2014 pour le 04 avril 2014

Installation du conseil municipal et élection d'un Maire et de 3 adjoints

L'an deux quatorze, le vendredi quatre avril, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Vignemont proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des 23 et 30 mars 2014, se sont réunis dans la salle communale de Vignemont sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs :

BARBIER David
BARLET Odile
BOULARD Patrick
DEPOIX Séverine
GREUGNY Benoît
GREUGNY Serge
HELIN Didier
POULAIN Jean-Louis
SCKITTEKATTE Corinne
VICTORINO Alessandro
WARIN Gérard

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur. Serge GREUGNY, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

BARBIER David
BARLET Odile
BOULARD Patrick
DEPOIX Séverine
GREUGNY Benoît
GREUGNY Serge
HELIN Didier
POULAIN Jean-Louis
SCKITTEKATTE Corinne
VICTORINO Alessandro
WARIN Gérard

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur POULAIN Jean-Louis, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Serge GREUGNY

1/ Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4, L.2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et 66 du Code électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M.Serge GREUGNY : ...11... voix

M..... : voix

M..... : voix

M..... : voix

M. Serge GREUGNY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2/ Délibération n° 1 fixant le nombre des adjoints

Monsieur le Maire informe que la fixation du nombre des adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3 le nombre des adjoints au Maire.

Election du premier adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Serge GREUGNY, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et 66 du Code électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. POULAIN Jean-Louis ... : ...11... voix

M..... : voix

M..... : voix

M..... : voix

M. POULAIN Jean-Louis ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et 66 du Code électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. HELIN Didier..... : ...11... voix

M..... : voix

M..... : voix

M..... : voix

M. HELIN Didier ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Election du troisième adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L. 65 et 66 du Code électoral : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M. BOULARD Patrick..... : ...11... voix

M..... : voix

M..... : voix

M..... : voix

M. BOULARD Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

4/ Nomination des délégués aux syndicats

Délibération n°2 de nomination des délégués au SIRS

Après élection du Maire et des adjoints, et dans les mêmes formes, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres qui représenteront la commune au SIRS d'Antheuil-Portes.

Sont élus 3 membres titulaires et un suppléant :

Titulaires :

- Mme Corinne SCKITTEKATTE
- M. David BARBIER
- M. Serge GREUGNY

Suppléant :

- Mme Odile BARLET

Délibération n°3 de nomination des délégués au SEZEO

Après élection du Maire et des adjoints, et dans les mêmes formes, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres qui représenteront la commune au SEZEO.

Sont élus 2 membres titulaires et un suppléant :

Titulaires :

- M. Gérard WARIN
- M. Jean-Louis POULAIN

Suppléant :

- M. Didier HELIN

Délibération n°4 de nomination des délégués au SIVOM de RESSONS-SUR-MATZ

Après élection du Maire et des adjoints, et dans les mêmes formes, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres qui représenteront la commune au SIVOM de Ressons-sur-Matz.

Sont élus 2 membres délégués :

- Mme Odile BARLET
- Mme Séverine DEPOIX

Délibération n°5 de nomination des délégués au SIVOM de MARGNY-SUR-MATZ

Après élection du Maire et des adjoints, et dans les mêmes formes, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des membres qui représenteront la commune au SIVOM de Margny-sur-Matz.

Sont élus 3 membres titulaires et un suppléant :

Titulaires :

- M. Jean-Louis POULAIN
- M. Gérard WARIN
- M. Benoît GREUGNY

Suppléant :

- M. Serge GREUGNY

Prochaine réunion de Conseil

Le 14 avril 2014 à 19h à la mairie pour, entre autre, la composition des autres commissions et le budget.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES DANS L'ORDRE (décret n°2010-783 du 08/07/2010 qui a modifié l'article R 2121-9 du CGCT)

Délibération n° 1 fixant le nombre des adjoints

Délibération n° 2 de nomination des délégués au SIRS

Délibération n° 3 de nomination des délégués au SEZEO

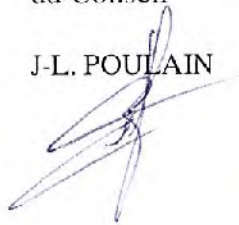
Délibération n° 4 de nomination des délégués au SIVOM de Ressons

Délibération n° 5 de nomination des délégués au SIVOM de Margny

Signature des membres présents

Le Doyen d'âge
du Conseil

J-L. POULAIN



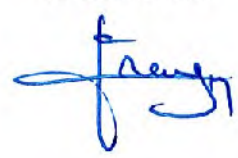
Le Maire

S. GREUGNY



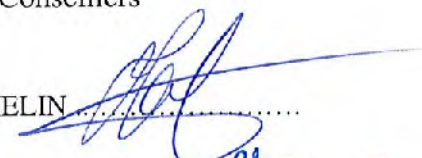
Le Secrétaire de séance

S. GREUGNY



Les Conseillers

D. HELIN



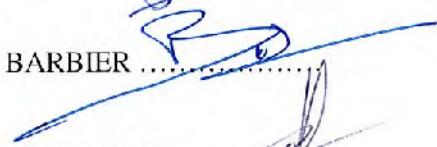
P. BOULARD



G. WARIN



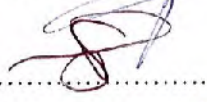
D. BARBIER



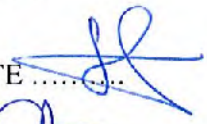
A. VICTORINO



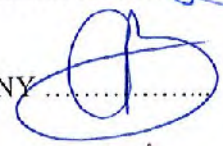
S. DEPOIX



C. SCKITTEKATTE



B. GREUGNY



O. BARLET

